

## **PROCES - VERBAL 4/2006**

**DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY**

**DU MERCREDI 28 JUIN 2006 à 18H00**

**A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE**

### **SOMMAIRE**

|  | <u>Pages</u> |
|--|--------------|
| • Présences, procès-verbal de la séance du Conseil communal du 10 mai 2006 | 2            |
| • Communications du Bureau   | 2 - 6        |
| • Communications de la Municipalité  | 6            |
| • Ordre du jour :  |              |
| - Préavis 10/2006 COMPTES 2005 - COMMENTAIRES ET ANALYSES 2005             | 6 - 20       |
| - Préavis 11/2006 RAPPORT DE GESTION 2005                                  | 20 - 24      |
| - PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS                                     |              |
| - Monsieur le Syndic<br>Discours fin de législature                        | 24 - 25      |
| - Monsieur Sébastien FAGUE<br>Discours fin de mandat                       | 26 - 27      |
| - Monsieur le Syndic<br>Discours fin de mandat du Président                | 27 - 28      |
| - Monsieur Alain DELALOYE<br>Discours fin de mandat                        | 28 - 29      |

A 18h00, le Président invite les Conseillères et Conseillers à prendre place pour permettre à la secrétaire de procéder à l'appel. Il y a alors 71 présents, rejoints par 8 retardataires. Le quorum est donc atteint selon l'article 55 de notre règlement du Conseil communal et le Président ouvre cette séance en implorant la bénédiction de Dieu sur nos travaux.

Les 13 Conseillères et Conseillers suivants se sont excusés auprès du Président ou de la secrétaire du Conseil : Mmes Valérie ANNEN ; Essia AESCHLIMANN ; Eva REITH ; ; MM. Alain GAILLARD ; Christian COCHARD ; Alain BOLAY ; Fritz LUESCHER ; Patrick HUBERT ; Jean-Claude MEGROZ ; Miguel GONZALEZ ; Roland JORDAN ; Jean-François MAIRE ; Frank MONNIER et Michel DEMENGA.

Les Conseillères et Conseillers suivants se sont annoncés avec un petit peu de retard. Il s'agit de MM. Pierre-Laurent ROCHAT ; Sébastien BAEHLER ; Claude LAVANCHY ; Paolo BARACCHINI ; Jean-Marc PASCHE et Roland DU BOIS.

Le Président a le plaisir de saluer les personnalités suivantes, qui nous font l'honneur d'assister à nos débats : M. Ernest ARBER, ancien député ; M. Nicolas CONRAD, ancien député.

Les personnalités suivantes se sont fait excuser :

M. Jacques HALDY, député ; M. Gérald FONTANNAZ, Président du Conseil communal de Paudex.

Le Président a le plaisir de saluer les représentants de la presse, Madame Nina BRISSOT, rédactrice en chef du Régional et Monsieur Alain DETRAZ, de 24 HEURES, qui nous font toujours l'honneur de suivre régulièrement nos débats.

Le Président constate un public très nombreux, et remercie les personnes pour leur présence et leur intérêt pour les discussions et les délibérations du Conseil.

Le Président rappelle que le procès-verbal de la dernière assemblée du Conseil communal du 10 mai 2006 était à disposition des Conseillères et Conseillers une demi-heure avant le début de la séance.

La lecture totale ou partielle n'est pas demandée.

## 1. COMMUNICATIONS

### 1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

#### 1.1.1. CORRESPONDANCE

En date du 31 mai 2006, le Président a reçu de la part de Monsieur le Conseiller Christian BORY une lettre ayant pour titre « Organisation de la législature 2006-2011 ». Il lit cette lettre : *Monsieur le Président, au nom des présidents de groupes j'ai l'honneur de vous informer que les présidents de partis et de groupes se sont réunis ensemble le 9 mai dernier, puis seulement les présidents de groupes le 29 mai 2006. Les groupes au Conseil communal de Pully se sont mis d'accord pour la répartition des forces politiques au sein des commissions ad hoc, permanentes et au sein du Bureau du Conseil pour la prochaine législature. Vous trouverez en annexe les différentes copies des documents attestant de nos accords, les principaux changements sont : pour les commissions ad hoc, une répartition sur 70 préavis et des commissions composées de 9 membres ; pour les*

*commissions permanentes et plus particulièrement la Commissions de finances, dont le nombre de membres est porté à 9. Je porte également à votre connaissance que la conférence des présidents de groupe souhaite revoir certaines indemnités allouées aux Conseillers communaux dans l'exercice de leur fonction. Dès lors il sera judicieux d'envisager la constitution d'une commission ad hoc, composée des présidents de groupe, au début de la prochaine législature. En restant à votre entière disposition pour tout complément, et en vous souhaitant une excellente fin de mandat, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.* Le Président transmettra ce courrier au nouveau Bureau du Conseil et il aimerait remercier vivement Monsieur Christian BORY pour avoir pris en charge la coordination et le suivi de ce dossier, permettant ainsi d'avoir une organisation claire et respectueuse de la proportionnelle de notre Conseil pour la législature 2006-2011.

En date du 13 juin 2006, le Président a reçu de la part de Monsieur le Conseiller Jean-François MAIRE une lettre de démission de notre Conseil. Il lit cette lettre : *Monsieur le Président, élu à la Municipalité de Pully lors des récentes élections, je vous présente donc ma démission du Conseil communal. Au cours de la dernière législature, j'ai eu beaucoup de plaisir et d'intérêt à participer aux travaux du Conseil et des commissions dont j'ai fait partie. Une page se tourne pour moi, mais je compte bien continuer à servir de mon mieux la Commune de Pully, ses habitantes et ses habitants à la place qui sera désormais la mienne. Je remercie toutes celles et tous ceux qui m'ont aidé à accomplir ma tâche au sein du Conseil communal et je fais mes vœux les plus sincères pour la législature qui s'ouvre, où nous serons appelés à relever ensemble de nombreux et intéressants défis.*

En date du 15 juin 2006, le Président a reçu de la part de la Municipalité une lettre concernant le préavis Municipal 09/2006 sur les prestations communales non obligatoires. Il lit cette lettre : *Préavis Municipal 09/2006 sur les prestations communales non obligatoires. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, suite au rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier le préavis Municipal précité, la Municipalité a décidé d'éclaircir les différents points soulevés. Soucieuse de déterminer quelle commission est compétente afin d'étudier ledit préavis, nous avons pris contact avec Monsieur David ROULIN, juriste au sein du service des communes et des relations institutionnelles. Selon ce dernier, si le préavis d'intention n'est pas expressément prévu par la loi, il n'était contraire aux institutions, le législateur a voulu éviter que la Municipalité soumette au Conseil communal des objets de sa compétence. De plus, nous avons également demandé l'avis de Maître Jacques HALDY, lequel, s'appuyant sur l'avis de droit de Henri Zwahlen, tiré de la revue de droit administratif et de droit fiscal de juillet-août 1958, considère que le préavis tel que présenté est parfaitement recevable sur le fond. Citation : « Il faut faire une remarque analogue à propos du droit d'initiative de la Municipalité, laquelle ne peut user de ce droit pour faire prendre au Conseil une décision qui incombe à elle. Les règles constitutionnelles et légales de compétences sont en effet impératives. Et il est aussi illégal de se dessaisir d'un pouvoir, que d'empiéter sur celui d'une autre autorité. Si à propos d'une importante affaire de son ressort la Municipalité désire connaître l'avis du Conseil, elle peut sans doute lui présenter un rapport et provoquer ainsi un débat, mais elle ne sera juridiquement pas liée par le résultat de la délibération. Et c'est elle finalement qui devra prendre la responsabilité de la décision. Le Conseil ne peut que prendre acte d'un tel rapport ». S'agissant de la compétence de la Commission ad hoc, ce n'est pas à elle de désigner une autre commission chargée d'examiner le préavis, seul le bureau qui a désigné cette commission peut en décider autrement. Pour ce qui est de la compétence des Commissions de gestion et finances, pour examiner ce préavis, il y a lieu de se référer aux articles du règlement du Conseil communal qui définissent les compétences de ces*

*commissions. L'article 45 définit les tâches de la Commission des finances, tandis que l'article 107 les détails. Selon Maître HALDY, on peut avoir deux approches quant aux compétences de la Commission des finances, hors de ce cadre défini. Premièrement l'article 45 définit les tâches de la Commission des finances de manière exhaustive et l'article 107 ne fait que préciser ses missions dans le cadre donné. Dès lors elle ne paraît pas compétente pour examiner ce préavis en lieu et place d'une commission ad hoc. Deuxièmement, on interprète de façon plus large la notion de mission de l'article 107, ce qui permettrait de déclarer la Commission des finances compétente pour examiner ce préavis. La situation paraît plus claire pour la Commission de gestion, en effet l'article 47 ne fait que renvoyer aux articles 104 à 112 s'agissant des fonctions de la Commission de gestion. Or, l'article 107 bis précise que « la Commission de gestion a notamment pour mission de » ce qui implicitement permettrait de lui confier d'autres missions, comme l'examen du préavis en cause. En conclusion et au vu de ce qui précède c'est au Bureau du Conseil communal de donner la suite qu'il entend donner à cet objet. En restant à votre disposition, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées. Le Président transmettra ce dossier au nouveau Bureau du Conseil qui donnera suite à cet objet.*

*En date du 19 juin 2006, le Président a reçu de la part des membres de la Municipalité pour la législature 2006-2011, une lettre de démission de notre Conseil. Il lit cette lettre : Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que les membres de la Municipalité pour la législature 2006-2011 entreront dans leur nouvelle fonction le 1<sup>er</sup> juillet prochain. Aussi, comme il se doit, nous vous faisons part de notre démission au sein du Conseil communal. Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos sentiments respectueux.*

*En date du 26 juin 2006, le Président a reçu de la part de la Municipalité, copie d'une lettre faisant part du décès de Monsieur Gérard LATTION, ancien Conseiller communal et père de Monsieur Reno LATTION, également ancien Conseiller communal. Il lit ce mot : Monsieur le Syndic, j'ai la tristesse de vous informer que mon père, Monsieur Gérard LATTION est décédé, hier, vendredi 23 juin 2006 à 12h55, un faire-part suivra. La cérémonie aura lieu à l'église de Saint-Maurice à Pully, le jeudi 29 juin 2006 à 14h30. Mon père ayant été Conseiller communal entre 1978 et 1986, je vous remercie de bien vouloir en informer le Président du Conseil et toute autre personne que vous jugerez nécessaire. Mon père faisait partie de la « Parlotte », institution créée par le Syndic THALER, les Syndics en exercice en faisaient partie, je ne sais pas si elle existe toujours. Si cela était la cas il faudrait en informer ces membres actuels. Au nom du Conseil communal, le Président a adressé par courrier nos plus sincères condoléances à la famille de Monsieur Gérard LATTION.*

*En date du 26 juin 2006 également, le Président a reçu de la part de Monsieur Pierre-Laurent ROCHAT, une lettre ayant pour titre « nouveau chef de groupe ». Il lit cette lettre : Monsieur le Président, voici déjà une législature écoulée et l'heure est venue de passer la main. En effet, ma fonction de chef du groupe libéral va cesser à la fin de ce mois, en raison de ma nouvelle activité professionnelle. Je tiens à vous remercier pour la patience dont vous avez su faire preuve à mon égard, tout comme les présidents précédents par ailleurs et peut vous assurer des satisfactions que cette charge a pu m'apporter tout au long de ces années. Pour me remplacer, je vous informe que le groupe libéral a désigné Madame Lydia MASMEJAN et espère que notre Conseil lui réservera le meilleur des accueils. En vous remerciant de porter ce changement à la connaissance de ce dernier, dans les conditions que vous jugerez utiles. Je vous adresse, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures.*

### 1.1.2. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Recours de l'Union Pulliérane, contre le résultat de l'élection du 2 avril 2006 de la Municipalité de la Ville de Pully. Comme vous le savez certainement tous, suite au second tour des élections de la Municipalité du 2 avril dernier, un recours a été déposé en date du 5 avril 2006 par l'Union Pulliérane auprès de la Préfecture du district de Lausanne. Principalement ce recours a pour objet le fait que des citoyens pulliérans n'ont pas reçu un jeu conforme des bulletins électoraux de partis dans leur enveloppe contenant le matériel de vote. Il met également en cause certaines opérations menées sous la responsabilité du Bureau électoral. Le Conseil d'Etat s'est déterminé sur cet objet et a décidé de rejeter le recours. En effet, s'il confirme certains problèmes liés à l'envoi du matériel, il conclut, en très résumé, que cela n'a pas eu d'influence sur l'issue du scrutin. L'Union Pulliérane a décidé de ne pas recourir contre cette décision. Les résultats de l'élection du 2 avril 2006 de la Municipalité de la Ville de Pully sont donc confirmés.

Concours de rames lors de la Fête du sauvetage du 2 juin dernier. Sur un lac cette année plutôt calme, une équipe du Conseil communal a courageusement défendu les couleurs des autorités pulliérannes au concours de rames, dans la catégorie « équipes mixtes à huit rameurs ». Les résultats sont les suivants : sur 13 équipes en liste, la meilleure équipe, le service du feu de Pully, a réalisé le temps 3 minutes 29 secondes et 82 centièmes. Le Conseil communal sort en 13<sup>ème</sup> et dernière position avec un temps de 4 minutes 27 secondes et 32 centièmes. (*le Conseil applaudit*). Nouvelle législature, nouvelle équipe, l'année prochaine nous ferons mieux.

### 1.1.3. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

Depuis notre dernière séance, le Président a participé aux représentations et invitations suivantes :

- 11 mai 2006      Spectacle de l'Atelier chanson, cours à option des écoles, à l'Octogone de Pully ;
- 13 mai 2006      Revue du Service de défense contre l'incendie de Pully, au centre de Pully, avec des ateliers de démonstrations ;
- 19 mai 2006      Course à travers Pully, au centre de Pully ;
- 20 mai 2006      Kermesse annuelle de la paroisse catholique de St-Maurice, à l'avenue des Collèges ;
- 1<sup>er</sup> juin 2006      Inauguration d'un nouveau cabinet d'esthétique et réflexologie à la Clergère ;
- 2 juin 2006      Fête du Sauvetage de Pully, avec participation au concours de rames, au port de Pully ;
- 5 juin 2006      Spectacle d'ouverture du festival de Pully à l'Heure du Québec, à l'Octogone de Pully ;
- 20 juin 2006      Assemblée générale de l'Association pour les intérêts de Pully-Nord, La Rosiaz à la salle paroissiale de Chantemerle ;
- 21 juin 2006      Audition annuelle de l'Ecole de musique de Pully à l'Octogone ;
- 22 juin 2006      Assemblée générale de l'Entraide senior pulliéran, à l'EMS Pré-de-la-Tour.

### 1.1.4. VOTATION FEDERALE DU 21 MAI 2006

J'adresse toute ma reconnaissance du Conseil communal et de son tout nouveau Président

à Monsieur Stéphane CHEVALIER, Greffe municipal, pour son immense travail préparatoire et pour son aide dans l'organisation de ces votations. Tous nos remerciements vont également à notre secrétaire Madame Jacqueline VALLOTTON, notre coach dans le domaine de l'organisation et du traitement du dépouillement.

Résultat des votations (voir annexe 1)

## 2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Les communications de la Municipalité ont été déposées sur les tables et chacun a eu loisir d'en prendre connaissance.

## 3. ORDRE DU JOUR

Le Président rappelle que tous les Conseillers ont reçu l'ordre du jour de la présente séance dans les délais requis par notre règlement du Conseil communal. Le Président demande s'il y a une proposition de modification de l'ordre du jour.

Ce n'est pas le cas, l'ordre du jour est adopté.

Le Président passe à l'ordre du jour.

### **1. Préavis 10/2006 COMPTES 2005 - COMMENTAIRES ET ANALYSES 2005** *Commission des finances*

### **2. Préavis 11/2006 RAPPORT DE GESTION 2005** *Commission de gestion*

### **3. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS.**

#### 3.1. Préavis 10/2006 COMPTES 2005 – COMMENTAIRES ET ANALYSES 2005

Le Président rappelle que les points 1 et 2 de notre ordre du jour sont régis par l'article 111 du règlement du Conseil communal et que conformément à l'alinéa 4 de cet article, la délibération se terminera par un vote sur le rapport de la Commission des finances et sur le rapport de la Commission de gestion pris dans leur ensemble. Il rappelle également que toujours selon l'article 111 de notre règlement, plus particulièrement à son alinéa 1, ce rapport n'est pas lu, puisque tout le monde l'a reçu afin de pouvoir l'étudier avant la présente séance.

Le Président invite Monsieur le Conseiller Lucien GANI, rapporteur de la Commission des finances, à venir lire les conclusions de son rapport (voir archives), et si nécessaire, à les compléter par des commentaires.

#### **Monsieur Lucien GANI :**

Je ferai effectivement quelques brefs commentaires avant de relire les conclusions du rapport. J'aimerais en effet revenir sur quatre facteurs importants pour la compréhension des résultats de l'exercice 2005, dont je vous rappelle qu'il se solde par un déficit de CHF 5'022'000.--. Le premier facteur c'est la succession KAINER dont il a été abondamment fait état au cours de nos débats, et qui a permis à la commune d'encaisser un montant net

de CHF 7'100'000.-- ce qui a bien entendu considérablement amélioré les résultats. Le deuxième point, et le point relatif à un retard dû au traitement de la perception des impôts par l'administration cantonale. Ce retard dans la perception des impôts a été compensé dans la comptabilité de l'exercice 2005 par une écriture transitoire d'un montant de CHF 3'500'000.-- ; on nous assure, et on a tout lieu de le croire, que ce montant compensatoire a été établi sur la base d'une estimation prudente et que ce retard de perception, qui provoquera donc une perception supplémentaire en 2006, pourrait laisser la place à une bonne surprise dans les comptes de l'année 2006. Je rappelle que la fiduciaire contrôleur aux comptes a donné son aval à cette écriture. Troisième facteur, c'est une seconde écriture transitoire de 1'036'000.-- de francs qui compense un retard de facturation des services industriels, dû à un problème informatique. La fiduciaire a également donné son aval à cette écriture. Et enfin un facteur plus préoccupant, c'est la diminution générale du produit de l'impôt durant l'exercice 2005. Cette diminution touche aussi bien l'impôt sur les personnes physiques, que l'impôt sur les sociétés. Je pense qu'il en sera fait état dans la suite des discussions, mais ce qui m'a paru important par rapport à mon rapport c'est qu'il y a notamment un montant de plus de 1 million de francs qui a dû être remboursé par la commune à l'administration cantonale, pour la raison qu'une société avait quitté le territoire communal depuis plusieurs années sans que personne ne s'en aperçoive. Et donc l'impôt qui avait été perçu sur les résultats de cette société a dû être restitué, donc plus de 1 million de francs de différence. J'en tire la conclusion que les comptes présentent beaucoup de particularités et je dirais qu'à eux seuls, ils ne devraient pas être considérés comme une base suffisante pour une réflexion à long terme. Cela précisé, les constatations et les conclusions du rapport de la Commission des finances restent pleinement valables. Monsieur GANI en donne lecture.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Avant d'ouvrir la discussion sur le fond, le Président communique de quelle manière il va conduire les débats.

Il constate qu'il n'y a pas désaccord entre la Commission des finances et la Municipalité après avoir entendu les conclusions de Monsieur le Conseiller Lucien GANI, rapporteur de la Commission des finances, et déclare que les délibérations se feront selon le même article 111, alinéa 3, lettre b) ; il n'y aura votation que si la discussion est demandée. Il attire aussi l'attention sur le fait que les pages bleues des deux fascicules sont purement des pages d'informations et qu'elles ne donneront pas lieu à délibération. Par contre, il donnera la possibilité aux membres du Conseil de poser des questions à la Municipalité. Quant à l'ordre que nous suivrons, il est le suivant : nous examinerons en premier lieu la brochure intitulée « Compte 2005 - Commentaires et analyses », puis ensuite, chapitre par chapitre, la brochure intitulée « Comptes 2005 ». Il va de soi que Monsieur Lucien GANI, rapporteur de la Commission des finances, reste à disposition du Conseil pour répondre à toute question soulevée et pour laquelle l'opinion de la Commission des finances serait souhaitée. Et sans intervention d'un membre du Conseil, chaque rubrique, page ou chapitre sera considéré comme accepté. En cas de discussion, il fera voter la page, le chapitre, ou le fascicule. A la fin de la discussion sur les comptes, un premier vote intermédiaire aura lieu. Il prie les membres du Conseil, lors de toute intervention, d'indiquer le numéro de la page et le numéro du compte pour lequel ils interviennent.

Le Conseil accepte cette façon de procéder.

Le Président ouvre la discussion sur le fond du préavis 10/2006 « Comptes 2005 - Commentaires et analyses».

Commentaire général (page I)

La parole n'est pas demandée, ce chapitre est adopté.

Bouclement des comptes 2005 (page II)

La parole n'est pas demandée, ce chapitre est adopté.

Analyse du résultat des comptes 2005 (pages III et IV)

La parole n'est pas demandée, ce chapitre est adopté.

Emprunts à moyen et long terme (page V et VI)

La parole n'est pas demandée, ce chapitre est adopté.

Dépenses d'investissements – Fonds de réserves – Fonds divers (page VII)

La parole n'est pas demandée, ce chapitre est adopté.

Effectif du personnel communal (pages VIII à XIV)

La parole n'est pas demandée, ce chapitre est adopté.

Effectif du personnel régional (page XV)

La parole n'est pas demandée, ce chapitre est adopté.

Le Président passe aux pages bleues du premier fascicule en rappelant qu'il s'agit de pages informatives.

Bilan détaillé (pages 1 à 13)

**Monsieur Bernard SCHWAB** demande la parole :

Cette intervention au nom de l'Union Pulliérane s'adresse à la Municipalité. Elle concerne à la page 3 du bilan 2005 le compte d'actif n° 9119.200.99 « Incendie du Prieuré ». Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, au moment où notre Conseil aborde ce point particulier des comptes 2005, il me semble important d'intervenir tant cette position comptable doit être de notre part, l'objet d'une attente et d'une vigilance particulière dans le cadre de la mission qui est la nôtre. En effet, les actifs du bilan doivent refléter la valeur du patrimoine de notre commune. Ils doivent selon les principes comptables qui guident notre action donner une image claire, complète et véridique de la gestion financière de ce patrimoine. Par conséquent, nous devons nous demander si le poste de 1,6 million de franc figurant au bilan 2005 est correctement évalué. Si tel n'était pas le cas, les principes que je viens de citer, mais je suis convaincu que sont ceux qui guident également l'action de Monsieur le Syndic, à savoir s'il apparaît

que ce poste est manifestement surévalué, nous pouvons légitimement nous demander s'il ne conviendrait pas d'envisager la constitution d'un correctif de valeur par le biais d'une provision. Dès lors je me dois, Monsieur le Syndic de vous poser les questions suivantes :

- Sur quel montant se porte le contentieux avec l'architecte, ? et ne serait-il pas opportun de provisionner le montant de ce contentieux ?
- Quelle est la base légale qui justifie l'inscription des 1,6 million de francs dans les comptes 2005 ? Or, dans la comptabilité publique, toute dépense doit reposer sur une base légale, la constitution d'un actif est une dépense.
- Quand et selon quelle procédure et modalités ces 1,6 million de francs seront-ils régularisés ?

Je vous remercie de votre réponse, parce que je suis certain qu'elle témoignera une fois de plus la parfaite maîtrise de ce dossier difficile par notre Municipalité.

**Monsieur le Syndic** demande la parole :

Avant de répondre aux différentes questions posées par Monsieur le Conseiller Bernard SCHWAB, j'aimerais rappeler certaines informations, que nous vous avons communiquées en date du 2 novembre 2005, sous la communication intitulée « reconstruction de l'église du Prieuré et de son annexe Nord ». En page 3 de cette communication, sous chiffre 5, et j'aimerais rappeler ce qui avait été annoncé à l'époque, je lis : tenant compte de ce qui précède, on peut déjà prévoir que le coût net maximal des travaux de reconstruction de l'église du Prieuré et de son annexe Nord à charge de notre collectivité se présente comme suit :

- Eglise du Prieuré, annexe Nord, total des dépenses CHF 7'008'963.--
- Indemnités d'assurances et subventions CHF 4'631'347.--
- Montant total net des travaux CHF 2'377'616.--

Je rappelle, et c'était rappelé également dans la communication que le montant comparable devisé dans le préavis 10/2004, préavis qui avait été refusé, ce montant était prévu à l'époque de CHF 2'406'232.--. A ce montant total net des travaux il faut enlever, déduire, des dons reçus, comptabilisés jusqu'au 10 octobre 2005, d'un montant de CHF 196'395.--. Nous arrivons donc à un solde à financer par la collectivité de CHF 2'181'311.--.

Alors venons-en maintenant aux questions posées. Ces 2'181'311.-- francs signalés en novembre de l'année dernière sont à mettre en comparaison, avec le montant du bilan qui est CHF 1'617'253.--, la différence 564'058.-- ce dernier montant représente grosso modo trois parties. La première c'est des différentes factures à régler en 2006, elles n'ont pas pu évidemment être comptabilisées l'année dernière. Il y a également là dedans des subsides qui ont été pris globalement dans l'ensemble de la facture, mais qui après doivent être ventilés dans différentes rubriques, notamment « bâtiments et mobilier ». Et finalement, il y a un montant qui devrait couvrir les honoraires en litige avec l'architecte. Alors, la Municipalité, de plus dans cette même communication, s'est engagée dès la clôture finale, c'est-à-dire dès le moment où toutes les factures auront été enregistrées, dès la clôture finale des comptes, à vous présenter un décompte détaillé et définitif.

Alors, par rapport aux questions, la première j'y ai déjà répondu. La deuxième, quelle base légale ? Alors, comme tous crédits d'investissement la base légale c'est une décision du Conseil communal sur la base d'un préavis de la Municipalité, ce préavis n'a pas été accepté, dès lors c'est la Commission de gestion qui a pris le relais, et par le rapport de la Commission de gestion, donnant quittance à la Municipalité, et ce rapport de gestion a été accepté par le Conseil, nous avons la base réglementaire, même si elle décalée dans le temps, qui nous permet d'engager un certain nombre de dépenses. Finalement, quelle est la procédure et les modalités de régularisation de 1,6 million ? Alors, il y a évidemment des plus et des moins qui vont intervenir en 2006 et dès le moment où le chiffre final sera

mis au bilan, comme pour d'autres dépenses d'investissement, cette dépense sera amortie selon les modalités applicables à un tel investissement. Alors, je crois qu'avec les explications que je vous ai données, j'ai répondu aux questions qui ont été posées par Monsieur le Conseiller Bernard SCHWAB.

A la demande du Président, Monsieur Bernard SCHWAB déclare qu'il est satisfait de la réponse de la Municipalité.

Il n'y a plus de question sur la page 3.

Le Président déclare : nous allons formellement l'adopter puisqu'il y a eu question sur cette page 3. Il passe au vote.

La page 3 du « Bilan détaillé » est adoptée à une large majorité, avec 4 abstentions.

Il n'y a plus de question sur les pages 1 à 13 du « Bilan détaillé ». Le Président passe au vote.

Les pages du « Bilan détaillé » sont acceptées à une large majorité, avec 4 abstentions.

Comptes d'investissements détaillés (pages 14 à 25)

La parole n'est pas demandée, ce chapitre est adopté.

Evolution des fonds de réserve, de renouvellement et de rénovation (pages 26 à 30)

La parole n'est pas demandée, ce chapitre est adopté.

Tableau récapitulatif des charges du personnel communal (pages 31 à 35)

La parole n'est pas demandée, ce chapitre est adopté.

Compte de fonctionnement par nature détaillé (pages 36 à 42)

La parole n'est pas demandée, ce chapitre est adopté.

Des questions ayant été posées sur le fascicule « Compte 2005 – commentaires et analyse », le Président passe au vote pour adopter ce fascicule dans son ensemble.

Le fascicule « Compte 2005 – commentaire et analyse » est adopté à une large majorité et 6 abstentions.

Le Président passe à l'examen du second fascicule « Comptes 2005 ».

Administration générale (pages 1 à 8)

**Madame Nicole PANIZZON** demande la parole :

En page 3, rubrique 141.3659 « Dons tiers-monde ». Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'aimerais poser une question à la Municipalité. En page 23 du rapport de gestion, nous trouvons un chapitre sur l'aide au tiers-monde intitulé « Aide humanitaire et coopération au développement ». En 2004, l'aide allouée au tiers-monde était de

CHF 31'300.-- et 2005, l'aide allouée au tiers-monde était CHF 22'700.-- consacrée en majorité aux secteurs de la santé et du social. Donc une réduction de CHF 8'600.--, tout de même un effort consenti par la Municipalité. Je ne suis pas contre l'aide au développement, mais l'aide au tiers-monde est une tâche de politique extérieure et de la compétence de la Confédération qui dépense des sommes allant jusqu'à 0,4 % de notre VIP. Tout ce qui est fait en plus par les cantons et les communes est à bien plaisir. Actuellement le canton de Vaud octroie environ 1,3 million de francs pour la solidarité internationale et le CHUV reçoit une subvention allant entre 3 à 4 millions pour la prise en charge des pathologies complexes de patients des pays du tiers-monde. Ce soutien est donc d'environ 5 millions par année et le Conseil d'Etat s'engage à continuer dans ce sens. Pourquoi Pully, ville du canton de Vaud, compte tenu de l'état catastrophique de ses finances, ne suspend-elle pas l'aide au tiers-monde jusqu'au retour d'une meilleure santé de ses finances ? Je crois que chacun de nous, dans ce Conseil, est conscient qu'il faut limiter au strict minimum les dépenses non obligatoires. En conséquence je demande que ce poste soit supprimé au budget 2007.

Le Président demande à Madame PANIZZON si c'est un vœu. Elle déclare que c'est un vœu.

**Monsieur le Syndic** demande la parole :

Nous nous sommes expliqués dans le préavis concernant les prestations non obligatoires sur l'origine de cette demande. Je suis navré de le répéter, mais il faut bien qu'on comprenne un petit peu comment ça fonctionne au sein du Conseil communal. Il s'agit d'une motion, Madame la Conseillère PANIZZON, d'une motion qui a été déposée par un ancien collègue, il y a très longtemps, je suis bien d'accord, mais c'est une décision qui a été entérinée par le Conseil communal. Donc, si on veut supprimer cette prestation qui a déjà été diminuée, je vous rappelle que la motion demandait 0,1 %, donc on devrait consacrer 120'000.--francs par année. Nous avons décidé de maintenir cette prestation, mais de la limiter à des cas très précis. L'apport de Pully, si vous voulez, c'est des cas qui ne rentrent pas en ligne de compte, ni au niveau de la Confédération, ni au niveau du Canton. Et nous estimons que cet effort, qui est quand même très limité, je vous rappelle simplement que le déficit de la commune est de 5,2 millions pour cette année et nous parlons de 20 à 25 mille francs. Donc, ce n'est pas en supprimant cette prestation qu'on va véritablement sauver les finances publiques. Et d'autre part, j'aimerais simplement attirer votre attention sur le fait que ça sera interprété comme un manque de générosité, un manque de solidarité et je pense que là, notre image de marque en souffrirait quand même un petit peu. Alors, j'aimerais maintenant peut-être plaider en faveur du préavis des prestations non obligatoires, s'il vient de la part du Conseil communal une motion demandant la suppression, et bien le Conseil communal tranchera. Je prends acte de votre demande, c'est la Municipalité qui regardera, qui l'examinera lorsqu'elle examinera les grandes lignes du budget 2007.

A la demande du Président, Madame Nicolette PANIZZON déclare qu'elle n'est pas satisfaite de la réponse de la Municipalité.

**Madame Isabelle KRENGER** demande la parole :

J'aimerais poser une question concernant la rubrique 140.3650 « Aides, subventions à institutions privées », je n'ai pas trouvé d'explication à ce sujet. Et ça concerne quand même 70'000.-- francs.

Le Président déclare : je crois qu'on n'a pas bien saisi la question.

**Madame Isabelle KRENGER** : Je demande des explications sur ce que ça concerne les aides, subventions à institutions privées.

**Monsieur le Syndic** demande la parole :

Il s'agit, sous cette rubrique, d'un certain nombre de cotisations que la commune de Pully verse à des institutions telles que le Musée Olympique ; la Maison du blé et du pain ; Les amis de la cinémathèque ; Le Régional soutien 2005, c'est un soutien particulier parce qu'il y avait un appel de fonds ; Le développement économique, nous faisons partie du canton de Vaud et nous sommes tenus à verser une cotisation en fonction du nombre d'habitants ; La marche romande ; L'association For noise, ça c'est un subside que nous donnons chaque année ; L'association des amis de Marius BORGEAUD ; Ciné Rive, c'est un soutien aussi dans les prestations non obligatoires, c'est un soutien que nous donnons dans l'activité du cinéma, notamment au City Pully ; L'office du tourisme du Col des Mosses, nous avons le home école des Mosses qui donne une activité là-bas, on le soutient par le biais d'une cotisation minimale de 40.-- francs. Nous avons différents soutiens, notamment à la bibliothèque suisse ; aux milices vaudoises ; à l'Association Lavaux, pour le dépôt de sa candidature pour l'UNESCO ; au gymnase du soir, c'est un engagement qui avait été pris à l'époque et que nous entendons maintenir ; au Centre d'histoire et de prospective militaire ; à la Fondation RAMUZ et notre participation à l'appel de fonds de la CGN pour la vedette appellation LAVAUX, auquel nous avons répondu par un don de 2'000.-- francs. Voilà les différents détails sous cette rubrique.

A la demande du Président, Madame Isabelle KRENGER déclare qu'elle est satisfaite de la réponse de la Municipalité.

La parole n'est plus demandée sur la page 3 du fascicule des comptes 2005.

Le Président passe au vote de cette page.

La page 3 du fascicule des comptes 2005 est adoptée à une large majorité, 3 voix contre et 2 abstentions.

La parole n'est plus demandée sur le chapitre « Administration générale » du fascicule des comptes 2005.

Le Président passe au vote de ce chapitre.

Le chapitre « Administration générale » du fascicule des comptes 2005 est adopté à une large majorité, 2 voix contre et 2 abstentions.

Finances (pages 9 à 11)

**Monsieur Pierre-William LOUP** demande la parole :

Je me réfère à la position impôts à la page 9, aux rubriques 210.3187 et 210.3301. La première intitulée « Emolument pour taxation », alors je constate que dans le budget elle est établie à 440'000.-- francs, qu'en fait il n'y a que 375'000.-- dans les comptes, il y a une grosse différence et j'aimerais l'explication. Est-ce que l'explication est le fait que toutes les taxations n'ont pas été faites, en particulier pour la commune de Pully, qui semble être fortement préjudiciée à ce niveau-là ? Je constate aussi que pour 2004, il y avait une différence importante de 50'000.-- francs. Et j'aimerais avoir des explications

biens précises sur ce problème de frais d'émolument. Quant au point suivant c'est « Défalcation d'impôts » qu'est ce que ça veut dire défalcation d'impôts ? Il paraît que c'est l'administration communale qui transmet ça, d'après les remarques et observations, mais je pense que les remarques devraient aller jusqu'aux Conseillers communaux pour que l'on comprenne.

**Monsieur le Syndic** demande la parole :

La première rubrique « Emolument pour taxation », alors il s'agit des prestations que nous font l'ACI pour la taxation des déclarations d'impôts. Alors c'est clair, on connaît le nombre de contribuables que nous avons à Pully, mais les factures qui nous sont envoyées c'est en fonction des taxations qui ont effectivement été faites. Donc, on est parti sur 440'000.-- francs qui est le nombre de contribuables pulliérans, en partant de l'idée que tout le monde sera contrôlé dans l'année, puis le résultat ça a été un petit peu en dessous, puisque les taxations n'ont pas été faites jusqu'au total des contribuables pulliérans. Nous on connaît le montant qui nous est facturé par taxation faites, mais par contre on ne connaît pas d'avance le nombre de déclarations d'impôts qui seront examinées. Donc, ça reflète, effectivement, ce qui a été constaté au niveau des rentrées fiscales, c'est que toutes les déclarations de la commune de Pully n'ont pas été examinées. Et pour cela on dépend entièrement de l'ACI. On n'a pas de maîtrise si vous voulez.

L'autre poste « Défalcation d'impôts » c'est des décisions qui sont prises au niveau de l'ACI. Il y a des contribuables qui arrivent à un moment donné de ne plus pouvoir payer leurs impôts, alors il y a des arrangements qui se font avec l'ACI. Et il y a des décisions qui sont prises par l'ACI, en disant on abandonne un certain montant, donc si ces montants ont été comptabilisés chez nous puisqu'ils étaient dus, on doit en faire une défalcation, et cette défalcation a tendance à augmenter ces dernières années.

**Monsieur Pierre-William LOUP :**

Merci Monsieur le Syndic de ces explications. Alors j'ai une question complémentaire, parce que si vous regardez bien pour « Emolument pour taxation » en 2004 nous étions à 322'000.-- francs et en 2005 on est 375'000.-- francs. Cela signifie-t-il qu'il y a eu moins de Pulliérans taxés définitivement en 2004 qu'en 2005 ? Là je ne comprends plus très bien.

**Monsieur le Syndic** demande la parole :

Alors, il faut faire très attention, parce que maintenant on se trouve dans un système poste-numerando où non seulement on a des taxations définitives de l'année 2004, mais on en a encore de 2003, 2002. Donc on se retrouve sur les années, suivant le rattrapage qui est fait, on se trouve à plus de taxations faites et ça explique un peu la différence. En fait sur 2004, on est en-dessous de la moyenne cantonale, mais par rapport à 2004 on était sur l'ancien système, où c'était sur deux ans et fatalement avec une autre taxation. On était en brèche. C'est ça qui explique la superposition, on ne peut pas simplement traduire le nombre de contribuables, le nombre de taxations, puis ce chiffre-là, on arrivera chaque fois avec des différences.

A la demande du Président, Monsieur Pierre-William LOUP déclare qu'il est satisfait de la réponse de la Municipalité, mais il ose espérer qu'il y a un contrôle strict qui est fait par la commune à ce niveau-là, vis-à-vis du canton.

**Monsieur le Syndic** demande la parole :

On ne peut pas parler de contrôle strict, nous n'avons pas la maîtrise des dossiers. Donc,

j'aimerais simplement faire une parenthèse, quand nous avons réalisé que les rentrées fiscales étaient vraiment en baisse, j'ai demandé un entretien à Monsieur BROULLIS, pour clarifier la situation. J'ai d'ailleurs été lui rendre visite avec mon collègue Monsieur LAMBERT et Monsieur CHUARD pour attirer son attention sur le fait que nous n'étions pas maître du nombre de dossiers examinés, ni de la manière dont ils étaient examinés et que nous devons pouvoir compter sur le travail de la recette de district, les taxateurs. Et Monsieur BROULLIS a donné des ordres de telle manière qu'on puisse faire un certain rattrapage. Et je puis vous assurer que ce rattrapage on le voit aux rentrées fiscales 2005 qui se produisent en 2006. On a un rattrapage certain et assez important. Alors, je ne crois pas que l'on peut parler de contrôle strict. Le contrôle il s'exerce par le Conseil d'Etat et par les différents offices de taxation, mais nous ne pouvons pas intervenir à ce niveau-là, on n'a pas de moyen de contrôle, on n'a pas d'éléments qui nous permettraient de dire, attention là ,ça ne joue pas.

A la demande du Président, Monsieur Pierre-William LOUP déclare qu'il est satisfait de la réponse de la Municipalité.

La parole n'est plus demandée à la page 9.

Le Président passe au vote de cette page.

La page 9 du fascicule des comptes 2005 est adoptée à une large majorité avec 3 abstentions.

La parole n'est plus demandée sur le chapitre « Finances » du fascicule des comptes 2005.

Le Président passe au vote de ce chapitre.

Le chapitre « Finances » du fascicule des comptes 2005 est adopté à une large majorité avec 3 abstentions.

Domaines et bâtiments (pages 12 à 16)

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Travaux (pages 17 à 21)

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Ecoles et cultes (pages 22 à 32)

**Monsieur Pierre-William LOUP** demande la parole :

J'aimerais avoir des éclaircissements sur la position 511.3011 à la page 23 concernant les traitements de la bibliothèque scolaire, car au budget, les charges étaient prévues à 169'000.-- francs, la réalité c'est 279'000.-- francs ce qui fait une différence qui me paraît personnellement conséquente, puis dans l'explication, franchement je ne peux pas être satisfait. Alors je lis : *Collaborateur étant resté toute l'année à la commune suite à des tractations avec l'Etat pour la reprise de son poste (poste finalement supprimé en 2006).* Franchement je ne sais pas si vous comprenez, mais moi je ne comprends pas.

**Monsieur Martial LAMBERT** demande la parole :

Je remercie Monsieur Pierre-William LOUP pour son intérêt à la cause de la bibliothèque scolaire, plus particulièrement à la rubrique traitement, compte 511.3011. Je suis en mesure de lui apporter les renseignements suivants : En 2005, malgré de nombreuses négociations avec le Canton, nous n'avons pas pu nous faire entendre sur le salaire de l'assistant audio-visuel et informatique scolaire qui a dû être entièrement pris en charge par la commune de Pully. Dans le calcul des traitements nous trouvons la bibliothécaire à 100 %, une aide-bibliothécaire à 20 %, une documentaliste à 50 %, un assistant audio-visuel et informatique à 100 %, soit 4 personnes pour un équivalent de 270 %. J'attire votre attention sur le fait que le canton a pris en charge le 50 % du salaire de la bibliothécaire et de la documentaliste, soit une somme de CHF 77'770.90, somme également non budgétisée, également à déduire de la masse salariale, ce chiffre est indiqué au compte 511.4512. Pour 2006, la commune, devant l'intransigeance du canton, a dû se séparer de l'assistant audio-visuel et de l'informatique scolaire, un collaborateur de haute valeur, avec une indemnité, pour suppression de poste, équivalente à 3 mois de salaire pris en compte également en 2005.

Le Président demande à Monsieur Pierre-William LOUP s'il est satisfait de la réponse de la Municipalité.

**M. Pierre-William LOUP déclare** que Monsieur Martial LAMBERT m'a donné toutes les explications possibles et imaginables possibles et je l'en remercie. Mais, j'ai encore une toute petite réflexion, sans vouloir aller trop loin, c'est que finalement ce n'est pas le canton qui paye ces surplus ? Pourquoi la commune de Pully accepte de les payer ?

**Monsieur Martial LAMBERT** demande la parole :

Alors, il est clair que dans le marasme d'Etacom, je précise Etacom, personnellement j'ai un autre terme, tout le personnel administratif qui a été transféré, il est clair que nous avons bon espoir que l'assistant informatique et audio-visuel, qui correspondait à un besoin serait également transféré sans aucun problème. Mais malheureusement ça n'a pas été le cas. Il n'a pas été pris en compte, on n'a pu faire toutes les négociations qu'on a voulu, on n'a pris en compte. Et malheureusement dans le budget, il n'est pas prévu de blinder, de faire des négociations supplémentaires. On n'a rien pu faire.

A la demande du Président, Monsieur Pierre-William LOUP déclare qu'il est tristement satisfait de la réponse de la Municipalité.

La parole n'est plus demandée sur la page 23 du fascicule des comptes 2005.

Le Président passe au vote de cette page.

La page 23 du fascicule des comptes 2005 est adoptée à une large majorité et une abstention.

La parole n'est plus demandée sur le chapitre « Ecoles et culte » du fascicule des comptes 2005.

Le Président passe au vote de ce chapitre.

Le chapitre « Ecoles et cultes » du fascicule des comptes 2005 est adopté à l'unanimité.

Police (pages 33 à 37)

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Sécurité sociale (pages 38 à 40)

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Services industriels (pages 41 à 44)

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Récapitulation par chapitre (page 45)

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Comptes de la STEP (pages 46 à 48)

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Comptes ORPCI (pages 49 et 50)

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Comptes Bilans comparés au 31 décembre 2004 (page 51)

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Divers engagements hors bilan (page 52)

**Monsieur Dominique FAVRE** demande la parole :

Mon intervention concerne la page 52 à propos des engagements hors bilan de la commune. Je suis surpris que les engagements vis-à-vis de la Caisse de pension ne soient pas mentionnés. A titre d'information, la Ville de Lausanne, dans ses comptes 2005, sous cette rubrique, rappelle que ses engagements hors bilan se montent à 56 millions. Il serait intéressant de connaître les engagements de notre ville vis-à-vis de notre Caisse de pension.

**Monsieur le Syndic** demande la parole :

C'est une question que Monsieur Dominique FAVRE a déjà eu l'occasion de poser à la Commission des finances, nous lui avons apporté une réponse. Monsieur CHUARD est plus à même que moi d'apporter cette réponse, mais je vais quand même la transcrire. La commune de Lausanne est la seule commune du canton qui met hors bilan ces montants. Hors, nous n'avons pas l'obligation de le faire et d'autre part la couverture pour les pensions de la CIP sont semblent-ils suffisantes et nous n'avons pas d'engagements particuliers ou plus élevés à prévoir pour assurer les pensions que la CIP verse. Et nous n'avons donc pas d'obligations à indiquer ça, je sais qu'on devrait l'indiquer dans le bilan d'une société, mais en tout cas au niveau de la commune on ne l'a pas indiqué et on ne l'indiquera pas.

A la demande du Président, Monsieur Dominique FAVRE déclare qu'il n'est pas satisfait de la réponse, mais qu'il en prend note.

La parole n'est plus demandée sur la page 52.

Le Président passe au vote de la page 52.

La page 52 est acceptée à une large majorité, une voix contre et une abstention.

Divers fonds (pages 53 à 56)

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Le Président passe aux pages bleues du fascicule des comptes 2005 en rappelant qu'il s'agit de pages informatives.

Charges et revenus par nature (pages 57 à 61)

Tableau évolutif concernant les impôts (pages 61 à 66)

Bâtiments locatifs (pages 67 à 69)

Bâtiments administratifs (pages 70 à 72)

Collèges (pages 73 à 75)

Tableau des dépenses d'investissements (page 76)

Plan des dépenses d'investissements 2005-2008 au 31 décembre 2005 (pages 77 à 81)

La parole n'est pas demandée sur les pages bleues.

Le Président déclare que nous sommes à la fin de l'analyse des deux fascicules concernant les comptes 2005 et de la discussion sur le fond.

Le Président demande si l'assemblée a des questions à poser au rapporteur ou à la Municipalité.

**Monsieur Christian POLIN** demande la parole :

Mon but n'est pas d'analyser le détail des comptes qui sont fort bien tenus. Mon but est de revenir sur le point 3, soulevé dans le rapport de la Commission des finances, qui soulevait un phénomène très curieux en ce qui concerne notre commune de Pully. Lorsque notre Municipalité a publié un communiqué de presse au mois d'avril, elle expliquait la baisse des rentrées fiscales par des facteurs conjoncturels. Or, tout le monde sait maintenant qu'au niveau de la quasi-totalité des autres communes de ce canton, les rentrées fiscales ont été particulièrement favorables durant l'exercice sous examen. Tout le monde sait également que la croissance du PIB de la Suisse, de notre pays durant l'exercice en question a été particulièrement favorable. Donc, en toute logique nous devrions avoir des rentrées fiscales plus élevées. Mais, nous sommes confrontés à un mystère que je n'explique pas, que la Municipalité ne s'explique pas non plus. Parce qu'elle est allée en demander la cause à Monsieur BROULLIS, qui n'a pas été capable de

la lui fournir apparemment. De simples retards ne suffisent pas à l'expliquer. Et j'aimerais, je pose une question très simple à notre Syndic : comment lui-même analyse-t-il la situation ? Et comment s'explique-t-il ce mystère de rentrées fiscales extrêmement basses ?

**Monsieur le Syndic** demande la parole :

Je crois pouvoir détromper Monsieur POLIN, il n'y a pas de mystère, on l'a expliqué. On l'explique d'abord par un premier élément qui est important et Monsieur le Conseiller d'Etat, contrairement à ce que vous affirmez, a pu nous répondre à ce sujet-là, c'est que la plupart de ces communes qui dégagent effectivement des rentrées fiscales et des bénéfiques assez importants ont, et c'est un premier point, 70, 80 voire 85 % de déclarations fiscales rentrées taxées définitivement. Nous en sommes à 49 à moins de 50 % et là il y a un premier élément que Monsieur le Conseiller, vous devez prendre en compte. Il ne s'agit pas de semer le trouble et de dire que c'est un mystère etc.. C'est un fait, qui nous a été expliqué, tout simplement dans la commission de taxation de Lausanne région, de Lausanne district, les directives du Conseil d'Etat étaient claires, c'était de faire du chiffre au niveau du nombre de taxations. Or, et ça c'est un deuxième élément, les taxations pulliérannes, et ce n'est pas moi qui l'invente, ça nous a été transmis par la commission de Lausanne district, sont plus compliquées et plus difficiles à analyser que certaines autres déclarations fiscales. Deuxième élément, qui a fait que dès lors, au niveau de Lausanne district, Pully a été quelque part préférentielle par les taxateurs. Ça a été corrigé après, j'ai eu confirmation par un téléphone avec Monsieur BROULLIS, que des taxateurs avaient été déplacés d'un office à l'autre et qu'un effort particulier devait être fait sur Pully. Dernière élément, et ça malheureusement je n'y peux rien, je ne peux que constater, je ne suis pas un spécialiste en finances, en économie financière, mais on constate que les taxations précédentes ont été notamment faites au niveau de la fortune, sur des déclarations, étant donné le niveau de la bourse, plus faibles que celles qu'on connaît actuellement. Et comme la proportion de l'impôt sur la fortune est plus élevée que dans d'autres communes, dès le moment où il y a une fluctuation, on est relativement frappé avec ces phénomènes. Troisième élément, mais ce n'est pas un mystère, c'est dans le communiqué de presse et dans l'information communale qui paraît aujourd'hui des comptes 2005, nous avons expliqué de manière claire et détaillée quels étaient les éléments sur lesquels ces rentrées fiscales étaient plus basses et notamment au niveau des personnes morales, on s'est expliqué, on l'a dit de manière très ouverte à la Commission des finances, en leur demandant de ne pas publier les noms des différentes entreprises, mais nous avons eu des surprises à la baisse et tout s'est cumulé dans le même sens. Les bénéfiques étant moins grands dans un certain nombre de gros contribuables pulliérans. Et l'élément dont a parlé Monsieur le rapporteur Lucien GANI, des remboursements que nous avons dû faire, non pas par hasard, mais parce que si vous voulez l'entreprise en question était toute contente de se voir taxée à 69 et non pas à 81 comme à Lausanne, il n'y a pas eu tellement de mouvement de ce côté-là, et d'un autre côté nous n'avions pas les éléments pour contrôler, pour faire « cross-check » par rapport au déménagement de cette entreprise. Donc, la mauvaise surprise, elle a été pour nous, parce qu'on a dû rembourser, mais la mauvaise surprise a également été pour cette entreprise, parce qu'elle a dû du rattrapage sur 2 à 3 exercices entre 1969 et 1981. Et tous ces éléments-là font que nous nous trouvons globalement avec des rentrées fiscales inférieures à 2004. Alors, j'aimerais peut-être attirer votre attention, Monsieur le Conseiller, en vous disant que nous avons eu réunion avec tous les syndics du district, avec Monsieur le Préfet, et c'est vrai, il n'y a pas une commune dans le district de Lausanne, il y en a deux, et les deux sont péjorées et les deux ont des rentrées fiscales absolument en baisse. Il s'agit de Paudex et de nous ; comme par hasard toutes les autres

communes qui sont en-dessus de la moyenne cantonale de 73 à 80, elles sont toutes dans les chiffres noirs. Alors, ces explications pour vous montrer simplement, que ce qui nous reste pour faire tourner le ménage courant, par rapport à des charges qui sont semblables de villes centre à villes centre, sont chez nous évidemment, après le passage des charges que nous devons verser à l'Etat, relativement faible et en comparaison elles sont, j'aurais l'occasion de le dire dans mon petit speech sur la fin de la législature, sont trop faibles.

**Monsieur Christian POLIN** demande la parole :

Je remercie Monsieur le Syndic. Mais alors Monsieur le Syndic, pour suivre votre raison, puisqu'il y a eu un retard et que ce retard est un des éléments du manquo. Est-ce que vous constatez, depuis que les comptes ont été bouclés, une accélération des rentrées et une amélioration très nette de celles-ci ?

**Monsieur le Syndic** demande la parole :

Je crois l'avoir déjà dit, mais je le répète, que suite à la visite que nous avons faites à Monsieur BROULLIS et de la lettre que nous lui avons écrite, d'abord il y a eu la promesse de Monsieur le Conseiller d'Etat, d'intervenir auprès de la commission d'impôt, de manière qu'elle puisse rectifier cette prise de retard. Nous avons eu la confirmation que deux taxateurs d'impôts avaient été déplacés et étaient attitrés sur la taxation des déclarations fiscales pulliérannes et au niveau des rentrées fiscales, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, je le répète, par rapport aux rentrées fiscales des années précédentes nous avons par semaine, entre 700'000.-- et 1'000'000.-- de francs de plus que ce que nous constatons les années précédentes. Mais, j'aimerais simplement, peut-être utiliser votre autre casquette, Monsieur le Député, pour dire que, soyez attentif, parce que ça pourrait nous jouer un sacré tour, puisque la facture sociale qui nous sera envoyée définitive sur 2006 l'année prochaine, tiendra compte des rentrées fiscales de l'année 2006, y compris le rattrapage des années précédentes. Alors par ce biais-là nous sommes doublement pénalisés, d'abord un, nous devons financer, sans avoir les rentrées fiscales, les acomptes de la facture sociale et une fois que le rattrapage a eu lieu, nous serons pénalisés une deuxième fois parce que nos rentrées fiscales seront supérieures et que la répartition de la facture sociale finale risque d'être péjorée dans ce sens-là. Alors sachez que nous sommes intervenus auprès de Monsieur MERMOUD, d'une manière assez énergique pour lui faire comprendre que si nous étions pénalisés dans les rentrées fiscales 2005, il ne fallait pas nous pénaliser en 2007, pour le rattrapage qui avait été fait entre temps. Donc, là il y a une double démarche qui a été entreprise, nous sommes attentifs, nous continuerons par le biais de mon collègue REICHEN, vous aurez certainement l'occasion d'être renseigné sur la suite qui a été donnée à notre demande.

A la demande du Président, Monsieur Christian POLIN déclare qu'il est satisfait de la réponse de la Municipalité.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président rappelle qu'il y a eu des questions sur les pages du fascicule des comptes 2005 et que nous allons passer d'abord au vote de ce fascicule dans son ensemble.

Le fascicule « Comptes 2005 » est adopté à une large majorité avec une opposition et deux abstentions.

Le Président passe au vote des conclusions de la Commission des finances, qui recommande d'approuver les comptes 2005 et de donner décharge aux organes

responsables, également en conformité avec les conclusions du préavis 10/2006 page 28. Ceci est donc le premier vote intermédiaire.

C'est à une large majorité, avec trois voix contre et deux abstentions, que les comptes 2005 sont approuvés.

### 3.3. Préavis N° 11/2006 RAPPORT DE GESTION 2005

Le Président invite M. Philippe DIESBACH, Président de la Commission de gestion, à venir à la tribune, pour nous lire les conclusions de son rapport et, si nécessaire, à les compléter par un commentaire (voir archives).

#### **Monsieur Philippe DIESBACH :**

Je n'ai pas de notes complémentaires à mon rapport, dès lors je vais m'astreindre à relire seulement les conclusions.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Le Président passe au vote.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le Président précise que, comme pour les comptes, pour la discussion sur le fond, vu qu'il n'y a pas désaccord entre la Commission de gestion et la Municipalité, les délibérations se feront selon le même article (111 alinéa 3, lettre b) et qu'il n'y aura votation que si la discussion est demandée.

Le Président demande aux membres du Conseil de prendre le fascicule « Rapport de gestion 2005 » de la Municipalité. Il propose de suivre les chapitres tels que présentés sur la première page. Il demande aux Conseillères et Conseillers de bien vouloir intervenir après la lecture des chapitres. Sans intervention d'une Conseillère ou d'un Conseiller, chaque chapitre sera considéré comme adopté. En cas de discussion, il fera voter le chapitre concerné et à la fin de la discussion, un vote final aura lieu. A la fin nous passerons également en revue, chapitre par chapitre, le rapport de la Commission de gestion sur l'exercice 2005.

Cette proposition est acceptée par l'assemblée.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

#### Municipalité et Conseil communal (pages 3 à 11)

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

#### Direction de l'administration générale, finances et affaires culturelles (pages 13 à 42)

**Monsieur Marcel PASCHE** demande la parole :

J'interviens au sujet de la page 19, dans les opérations immobilières « Chemin du Château Sec » - Acquisition de 129 m<sup>2</sup>, parcelle N° 1261, propriété de Rham SA et Septfonds SA - Eventuel aménagement futur d'un trottoir. Je vous lis la note que j'ai faite

à ce sujet. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de cette assemblée. Permettez-moi de vous donner quelques renseignements supplémentaires sur cette acquisition. A la suite de la pose de deux « trafiblocs » en bordure de la voie descendante de cette rue, je suis intervenu auprès de la Municipalité pour connaître les raisons de cet aménagement. Une réponse circonstanciée m'est parvenue m'informant notamment que : « ces rétrécissements ont pour objectif de sécuriser la sortie des piétons et des véhicules des propriétés du Château-Sec 7 et 15 ». De plus, suite à la construction d'un immeuble, il a été étudié la possibilité de créer un trottoir côté Sud pour sécuriser le cheminement des piétons et ainsi réduire la vitesse des véhicules. Une mise à l'enquête a été ouverte du 22 février au 13 mars 2006. Mon opposition n'a pas été retenue par la Municipalité pour différentes raisons. Il m'a été précisé que : « en ce qui concerne la prise en charge des travaux, ceux-ci reviennent à la collectivité à qui il revient d'assurer la sécurité du trafic sur le domaine public ». Après consultation du Registre foncier, j'ai constaté qu'aucun droit n'a été enregistré en faveur de la commune. Les travaux d'aménagement extérieur de l'immeuble sont terminés ; ils englobent la parcelle de 129 m<sup>2</sup> de la Commune. Les deux ralentisseurs sont réalisés. Mieux, maintenant un panneau (provisoire...) de signalisation interdit le croisement au droit de l'immeuble Château-Sec 7. Dans ce dossier il n'a pas été tenu compte d'un garage privé qui se situe en face de la propriété précitée. Encore mieux, maintenant des voitures stationnent derrière le ralentisseur du bas ! Dès lors, je m'inquiète de la manière dont sont défendus les intérêts de la collectivité publique. En effet, lorsque la Commune pourra réaliser le trottoir côté Sud elle devra supporter les frais d'aménagement d'un mur de soutien, voire indemniser la PPE suivant l'impact du nouveau trottoir. Il me semble que cette cession gratuite de terrain a été mal menée. L'aménagement du trottoir aurait dû être négociée lors de la mise à l'enquête. L'argent investi pour les ralentisseurs aurait pu être économisé. En conclusion, je vous informe que je voterai contre le rapport de gestion et je demande que la prochaine Commission de gestion examine d'une manière approfondie la gestion des demandes d'autorisations de construire notamment dans des cas comme celui soulevé.

La parole n'est plus demandée sur les pages 13 à 42 Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles, le Président clôt la discussion.

Comme il y a eu des questions sur ce chapitre le Président passe au vote.

Le chapitre « Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles » est adopté à une large majorité, avec une voix contre et 11 abstentions.

Direction des domaines, des gérances et des sports (pages 43 à 52)

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Direction des travaux et services industriels (pages 53 à 75)

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Direction de l'urbanisme et environnement (pages 77 à 93)

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Direction des écoles (pages 95 à 109)

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Direction de la police (pages 111 à 129)

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Service de la sécurité sociale (pages 131 à 135)

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Des questions ayant été posées sur l'une ou l'autre des pages de ce fascicule, le Président passe au vote du « Rapport de gestion 2005 » de la Municipalité.

Ce rapport est adopté à une large majorité, avec deux voix contre et 4 abstentions.

Le Président passe maintenant à la discussion sur le fond du rapport de la Commission de gestion. Il rappelle qu'il n'est pas délibéré sur les vœux présentés selon l'article 111 de notre règlement, dernier alinéa.

Rapport de la Commission de gestion (pages 1 à 7)

**Monsieur Marcel PASCHE** demande la parole :

J'ai lu avec intérêt les pages 5, 6 et 7 concernant le rapport de la sous-commission de gestion, concernant la Sécurité sociale. Je constate que cette sous-commission s'est bien penchée sur l'association de l'Entraide familiale et les remarques qu'elle fait confirme bien que les comptes n'avaient jamais été contrôlés. Je vous remercie.

La parole n'est plus demandée.

Le président passe au vote de ce rapport pages 1 à 7.

Ce rapport pages 1 à 7 est adopté à l'unanimité.

Administration générale, Finances, Culture

**Monsieur Christian POLIN** demande la parole :

Au point 5.1. notre collègue François KHOSROV fait allusion à un montant de 11 millions de francs qui devraient être éventuellement versés par la commune à titre de pérennité qui sont relatifs à la Caisse de pension. Alors, comme tout à l'heure nous n'avons pas obtenu une réponse à une question qui a été posée, j'essaye de deviner. Est-ce que par hasard ce montant hors bilan et qui devrait figurer, et que nous ne sommes pas obligés de faire figurer dans nos comptes, ça ne serait pas ce montant de 11 millions qui figure dans le rapport de la Commission de gestion ? Je vous avoue que je lance cette question comme une bouteille à la mer.

**Monsieur le Syndic** demande la parole :

Il s'agit de deux sujets complètement différents. La question qui nous a été posée par la sous-commission était la suivante : quel serait le montant, la dédite que la commune aurait à payer à la CIP en cas de retrait du personnel communal de la CIP ? Ça c'est la question qui nous avait été posée et à cette question nous avons répondu, puisque ces

chiffres nous ont été calculés par un actuaire de 11 millions. Par contre, la question qui a été posée par Monsieur FAVRE est complètement différente. Quelque part la ville de Lausanne est en sous-couverture par rapport aux normes fédérales, donc elle a dû provisionner un certain montant, ce qui n'est pas le cas pour la CIP, je l'ai déjà dit. Donc c'est deux questions qui sont absolument différentes. Et j'espère vous avoir convaincu.

A la demande du Président, Monsieur Christian POLIN déclare qu'il est satisfait de la réponse de la Municipalité.

La parole n'est plus demandée.

Le président passe au vote du rapport de la sous-commission « Administration générale, Finances, Culture ».

Ce rapport est adopté à une large majorité avec deux abstentions.

#### Domaines, Gérances, Sports et Ecoles

La parole n'est pas demandée. Le rapport de la sous-commission « Domaines, Gérance, Sports et Ecoles » est adopté.

#### Travaux et Services Industriels

La parole n'est pas demandée. Le rapport de la sous-commission est adopté.

#### Urbanisme et Environnement

La parole n'est pas demandée. Le rapport de la sous-commission est adopté.

#### Police et Sécurité Sociale

La parole n'est pas demandée. Le rapport de la sous-commission est adopté.

Le Président rappelle que le Conseil n'avons pas à se prononcer sur les vœux de la Commission de gestion et sur les réponses de la Municipalité. Néanmoins, il demande s'il y a une personne qui désire s'exprimer à propos de ces vœux.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion sur le fond.

Le Président propose de voter sur les conclusions de la Commission de gestion qui figurent en page 7 et qui nous recommandent de témoigner notre confiance à la Municipalité, ainsi qu'au personnel communal, en donnant décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2005. Ceci est le deuxième vote intermédiaire.

C'est à une large majorité, avec trois voix contre et une abstention que les conclusions de la Commission de gestion sont adoptées par le Conseil.

Le Président propose que selon l'article 111, alinéa 4, « *la délibération sur ces deux points se termine par un vote sur le rapport de la Commission des finances et sur celui de la Commission de gestion pris dans leur ensemble* », de voter sur le rapport de la Commission des finances et sur celui de la Commission de gestion pris dans leur

ensemble. Pour ce vote, le Président soumet les conclusions du préavis 10/2006 de la Municipalité, du fascicule sur les comptes 2005, à savoir : « *La Municipalité a l'honneur de demander au Conseil communal de bien vouloir approuver les comptes de l'exercice 2005 et de donner décharge de leur gestion aux organes responsables* ». Et, il propose également de voter les conclusions du préavis 11/2006 de la Municipalité, page 136 du fascicule « Rapport de gestion 2005 », à savoir : « *La Municipalité a l'honneur de demander au Conseil communal de bien vouloir approuver la gestion de l'exercice 2005 et de donner décharge aux organes responsables* ». Conclusions que, par leur rapport, les Commissions des finances et de gestion nous recommandent également d'adopter.

C'est à une large majorité, cinq voix contre et deux abstentions que les conclusions des comptes 2005 et la gestion 2005 sont adoptées.

Le Président déclare : au nom du Conseil communal de Pully, j'exprime toute ma reconnaissance à la Municipalité et à tout le personnel communal pour la qualité de leur gestion et je remercie très chaleureusement les Commissions des finances et de gestion pour le soin apporté à l'exécution de leur mandat.

### 3.3. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES & DIVERS

La parole n'est pas demandée.

Le Président passe la parole à Monsieur le Syndic.

#### **Monsieur le Syndic :**

Nous voici arrivés au terme de la législature commencée le 1<sup>er</sup> janvier 2002 : en 4 ans et demi, la situation de notre Ville a rapidement évolué. Dans l'euphorie de comptes bénéficiaires (et c'est un rappel), bien peu se mobilisaient afin d'anticiper, voire de prêcher un sérieux examen de conscience, permettant une réflexion sur notre futur. J'ai cependant toujours en mémoire les avertissements sensés et réfléchis de mon prédécesseur, Monsieur Jean CHEVALLAZ, à qui nous devons rendre hommage aujourd'hui d'avoir, à plusieurs occasions, tiré la sonnette d'alarme : les faits lui donnent, comme à la Municipalité actuelle, entièrement raison malheureusement.

Au travers des rapports de gestion et des comptes 2005 que vous avez approuvés, et j'aimerais témoigner ici ma gratitude au président et aux membres de la Commission de gestion, ainsi qu'au président et aux membres de la Commission des finances pour leur travail, au travers des rapports de gestion et des comptes disais-je, transparait une prise de conscience, par les membres du Conseil communal, de la réalité et de l'origine de nos difficultés présentes. Je ne peux que m'en réjouir. Sans revenir sur les éléments qui sont connus de tous, il convient de constater sereinement et sans parti pris que notre Ville, après plusieurs trains d'économies substantielles et remarquables par leur ampleur, subit de plein fouet les effets de sa classification et du report de charges, au point où, une fois ces montants versés au Canton ou au fonds de péréquation, il ne nous reste, pour financer nos tâches courantes, qu'un montant de CHF 1'688.-- par habitant en comparaison avec les montants de : CHF 2'192.-- par habitant pour Renens ; CHF 2'260.--/par habitant pour Vevey ; CHF 2'020.-- par habitant pour Morges. L'on constate donc qu'à charge des villes-centre égales, Pully doit faire tourner son exploitation avec un montant inférieur d'environ CHF 450.-- par habitant. Ni le nombre du personnel communal, ni leur

rémunération, ne peuvent expliquer ce constat cruel : les économies à elles seules ne pourront combler ce déficit structurel de l'ordre de CHF 7.5 millions par an. La maîtrise des charges sous notre contrôle a été atteinte et nous nous sommes donnés les moyens pour la garantir ; nous devons indéniablement trouver des revenus supplémentaires, fiscaux ou non fiscaux, afin de maintenir ce que nous avons construit patiemment au fil des ans et transmettre à nos successeurs une situation financière assainie et équilibrée : le défi est de taille, ensemble nous sommes cependant prêts à le relever.

L'activité passée de cette législature ne se résume pas, heureusement, à un constat financier. Elle a été abondante, fructueuse et de qualité. Au fil des ans, l'administration a continué d'assurer sa tâche au quotidien : force de propositions et d'exécutions, ses services se sont aussi investis dans le domaine de la formation et ce soir nous pouvons constater que cet investissement est productif puisque tous nos apprenti(e)s, au nombre de 7, ont pleinement réussi leurs examens et nous les en félicitons vivement.

Si la Municipalité a siégé à 201 reprises et a traité 8'872 objets de son ressort, quant à votre Conseil il s'est réuni à 28 reprises et a examiné 108 préavis au cours des 54 mois de sa durée. A vous toutes et à vous tous, membres des différents bureaux qui avez dirigé les travaux de cette assemblée, et commissions permanentes ou « ad hoc », va notre gratitude pour avoir examiné, critiqué parfois, approuvé presque toujours ce que la Municipalité vous proposait. Nous mettrons tout en œuvre pour qu'au-delà de nos sensibilités politiques, nous puissions faire avancer le « char » de la commune pour le bien de tous nos concitoyens.

Je ne saurais terminer ce tour d'horizon, fatalement lacunaire, sans rendre hommage à notre collègue Sébastien FAGUE. Elu à la Municipalité en automne 2001, entré à la tête de la direction des Travaux et Services industriels en janvier 2002, Sébastien FAGUE a d'emblée montré ce que dévoile son test TMS (Team Man. Syst.). *C'est un test que toute la Municipalité a fait en début de législature qui a permis de comparer nos caractères et nos qualités.* Ce test montre que Sébastien FAGUE a un profil d'évaluateur-développeur. Qu'est ce qui se cache sous ce nom barbare ou pseudo-scientifique, en fait les qualités suivantes : - d'enthousiasme - de créateur - de vision éloignée de la routine - d'ambition et de goût du pouvoir. Rapidement à l'aise dans un environnement qui n'est pourtant pas le sien, il sut imposer ses convictions, un rythme de travail parfois essoufflant, son besoin d'action notamment. Le corollaire de cet excellent joueur d'échecs est inévitablement la tentation de pratiquer parfois la « diagonale du fou » qui peut réussir ou échouer ! D'où un sentiment très perceptible, par ses collègues en tout cas, celui de l'impatience, mais c'est un léger défaut, je suis sûr qu'avec le temps il se corrigera. A son actif, il faut mettre des décisions essentielles quant à la réorganisation de ses services, en rationalisant leurs activités et en réallouant certaines ressources, la transformation et la modernisation du logiciel de facturation, les discussions importantes au niveau de la région sur l'avenir de nos Services industriels, l'aboutissement, après des années de négociation, de l'utilisation de l'eau de nos sources, enfin le lancement de travaux importants concernant les infrastructures de notre Ville. Je tiens à témoigner, en mon nom et en celui de mes collègues municipaux, à Sébastien FAGUE notre amitié et notre gratitude pour son engagement loyal, son travail de qualité et sa disponibilité. Vu les qualités démontrées durant cette législature et sa jeunesse, je suis sûr que nos routes politiques auront, dans les années à venir, l'occasion de se croiser. Un grand merci à notre collègue, bonne route et surtout plein succès.

Le Conseil applaudit.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, il me reste à vous souhaiter un excellent été, des vacances régénératrices pour tous : vous et nous les

méritons amplement. Bonne soirée. J'aurai encore l'occasion de reprendre la parole pour remercier l'activité de notre Président.

Le Conseil applaudit.

Le Président remercie Monsieur Le Syndic pour ces mots et il passe la parole à Monsieur le Municipal Sébastien FAGUE.

**Monsieur Sébastien FAGUE :**

C'est avec un brin d'émotion que je m'adresse à vous ce soir, après ce qui vient d'être dit d'autant plus. Mais, j'ai toujours tenu devant vous et devant les citoyens un discours optimiste et entraînant, des propos pleins d'enthousiasmes parfois, transparents et résolument positifs, tournés vers l'avenir, ce n'est pas aujourd'hui que cela va changer. Même si des sentiments de tristesse et de déception, bien compréhensibles, vous me l'accorderez, peuvent parfois pointer le bout de leur nez, c'est la volonté de rebondir très rapidement, comme vous l'avez entendu et de tirer profit de la situation pour ne pas s'arrêter là qui m'anime encore et toujours en cette fin de législature. Ce n'est donc pas un échec ou une désillusion momentanée qui doit nous faire changer de cap ou de choix, nous devons toujours viser le moyen et le long terme, même si le court nous donne parfois tort, c'est sur la longueur que le travail porte ses fruits, j'en reste convaincu. Comme dans un match de foot lors d'une élimination suite à l'épreuve des tirs au but, le sport peut paraître injuste avec son lot d'incertitudes, il en va un peu de même en politique et rien n'est jamais acquis définitivement. La démocratie semble parfois cruelle et désobligeante, certes, mais les règles du jeu sont ainsi faites, et j'en connais la cruauté, maintes fois éprouvées par d'autres avant moi lorsque j'ai décidé de commencer l'aventure et je ne regrette rien. J'ai eu l'occasion de répéter à plusieurs reprises, lorsque j'avais à assumer certains choix stratégiques ou à défendre certaines idées, que mon objectif prioritaire n'était pas ma réélection, mais plutôt que mon dicastère soit positivement réformé avec une dynamique moderne de gestion. Je crois que cet objectif est atteint et j'en suis relativement fier. Je me suis donc efforcé de démontrer qu'une administration publique peut être tout autant, voire plus efficace que le privé. Que nous nous devions de trouver des solutions, il en existe toujours, plutôt que de se perdre en soucis de problèmes nouveaux. Que la transparence est gage de confiance, et que c'est avec elle que nous pouvons bâtir des relations saines, tant avec les citoyens qu'avec les partenaires politiques. Enfin que le changement doit être perçu comme une opportunité, plutôt que comme un danger menaçant. Mais, si j'ai eu un plaisir immense d'avoir pu assumer cette noble tâche à l'exécutif de notre Ville et que j'ai réussi à mettre en œuvre cette politique, c'est grâce à la Municipalité actuelle, qui m'a suivi et soutenu, et su me laisser explorer des voies nouvelles, même si parfois mon appétit de jeunesse voulait brûler les étapes. Ainsi c'est toujours avec un esprit de respect mutuel et de totale collégialité que nous avons défendu les projets qui nous tenaient à cœur et tenu le cap des réformes. C'est également grâce à vous, Conseillères et Conseillers communaux, qui m'avez fait confiance et encouragé dans telle ou telle piste de réflexions, tout au long de mon mandat ou en accordant votre crédit et des crédits aux nombreux préavis que j'ai eu à défendre au nom de la Municipalité. Je suis content également que le concept d'autofinancement des infrastructures soit un peu plus compris, heu non-pardon, je dois dire le financement par l'emprunt et le remboursement par les taxes soient mieux assimilés. Mais surtout, je suis heureux qu'on ait investi à bon escient dans nos réseaux souterrains et de surface, gage de volonté de viser le long terme. C'est surtout grâce à mon groupe de l'Union Pulliérane que je remercie chaleureusement ici, qui m'a toujours soutenu et encouragé tout au long de la législature et qui a su se montrer conciliant et d'un soutien constructif à une grande majorité des propositions municipales. Ce même groupe qui a osé

jouer une carte jeune en me portant à l'exécutif il y a quatre ans et demi et dont j'ai essayé de porter haut les couleurs de l'indépendance et spécificités locales. C'est enfin grâce à ma famille, refuge absolu lorsque les vents contraires soufflaient. Havre de patience lorsque la énième séance s'éternisait Laboratoire de mes idées lorsque je devais les tester. Soutien inconditionnel dans mes projets. Appui indéfectible tout au long de cette législature. Mon ressort politique n'est donc de loin pas cassé et l'envie de poursuivre l'aventure encore et toujours m'habite plus que jamais et c'est sans doute dans mes valeurs qui me font dire que la vie, la vraie, ne s'arrêtera jamais qu'à des considérations politiques, mais sait rebondir des opportunités qui s'offrent à elle, que je puiserai encore cet optimisme qui me pousse en avant. Je vous quitte donc pour mieux vous rejoindre et souhaite à mon successeur Jean-François MAIRE ainsi qu'à la nouvelle Municipalité plein de succès dans leurs entreprises, d'avoir la volonté de projeter la Ville de Pully dans une dynamique proactive, de façon constructive avec tous les acteurs concernés et la volonté d'aller de l'avant afin de trouver des solutions innovantes, consensuelles et transparentes. Il est en effet toujours plus aisé de se plaindre en regardant le passé que de bâtir courageusement l'avenir, c'est cette audace et cette dynamique, appuyé par un Conseil communal, vrai partenaire de notre futur commun osant prendre les bonnes décisions au bon moment que je vous souhaite. Et forme mes vœux pour que nous puissions encore être fiers et heureux de vivre, de diriger et de participer à l'émancipation de la Ville de Pully.

Le Conseil applaudit.

Le Président remercie Monsieur FAGUE pour ses mots, et il croit que ces applaudissements témoignent de notre reconnaissance à tous pour Monsieur le Municipal FAGUE. Nous le remercions tous de ce qu'il a fait tout au long de ces années.

**Monsieur le Syndic** demande la parole :

Au terme de votre année présidentielle, Monsieur Alain DELALOYE, qui par la malignité du calendrier, l'exigence de la Constitution et la volonté démocratique des membres du Conseil communal, a duré 15 mois, je dois, en mon nom et en celui de mes collègues municipaux, vous adresser toute notre gratitude pour la manière ferme, efficace, précise et souriante avec laquelle vous avez conduit les travaux de cette assemblée.

« Alain DELALOYE, président, *L'année des audaces pour le jeune UP* » c'est ainsi que le Régional faisait son titre dans son édition du 7 et du 8 avril 2005. Il en fallait, en effet, beaucoup d'audace pour affronter les défis successifs de la présidence des débats, de la représentation aux multiples manifestations de la vie pulliérane et de l'organisation des différentes votations et élections notamment. Et le journal de poursuivre « *Débonnaire et nature, ... louveteau qui devient routier* » Alain DELALOYE est un « *homme de contact qui aime avant tout l'humain* ». Par ces quelques mots, tirés toujours de l'article du Régional, l'on cerne assez bien le personnage. Toutefois, cela peut paraître très réducteur, tant les contacts personnels avec la Municipalité et son secrétariat que sa manière d'être le rendent attachant, d'une présence assurée, sereine, ferme et décidée.

Actif au sein de sociétés locales, notamment celle du Sauvetage, il affirmait, dans un autre article du 24 Heures « *Adorer sortir sur le lac par gros temps* ». En fait de gros temps, il a été servi : débats passionnants, voire passionnés et surtout une présidence du bureau électoral qui ne fut pas de tout repos. Je puis témoigner ici que, en toute occasion, Alain DELALOYE sut faire preuve de maîtrise, de rigueur, à l'abri des pressions extérieures, dans le respect des règles démocratiques. Ce soir, Monsieur le Président, vous avez œuvré dans la droite ligne de cette présidence à tous points de vue exemplaire : mille mercis pour tout ce que vous nous avez apporté et surtout ne prenez pas trop au sérieux l'annonce qui jouxtait, dans le Régional d'avril 2005, votre interview : « *Je n'ai pas fait exprès !!!* ».

J'aimerais associer à ces remerciements votre épouse Florence et votre bout de chou Maxime : nous espérons qu'ils retrouveront un mari et un père en pleine forme et aussi disponible qu'il le fut pour les affaires communales. Bon vent et heureuse continuation, Monsieur le Président.

Le Conseil applaudit.

**Monsieur le Syndic :**

En signe de reconnaissance à Monsieur le Président Alain DELALOYE, je lui transmets en votre nom et au nom de la Municipalité le traditionnel plat en étain qui lui rappellera ces quinze mois passés au perchoir.

Le Conseil applaudit.

**Monsieur le Président :**

Je vous remercie Monsieur le Syndic pour vos aimables mots à mon égard. J'en suis vraiment très touché. Et merci également pour ce magnifique plateau qui, vous l'avez dit, sera le témoin tangible, pour moi, de cette année exceptionnelle. A mon tour, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, de vous adresser quelques mots. Monsieur le Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux. A quelques jours de la fin de mon mandat de quinze mois à la présidence de ce Conseil communal, coïncide également avec la fin de cette législature, c'est pour moi le moment de faire un rapide bilan de cette aventure. Lors de mon discours d'investiture, j'avais fait référence à l'horoscope chinois en disant l'année 2005 c'est « the » année. Pour ceux qui s'intéressent à l'astrologie, cette nouvelle année correspond dans l'horoscope chinois à l'année du coq, soit une année faite de défis et de changements. En résumé il est dit, vous ne naviguez pas sur une mer d'huile cette année. A ce titre je dois bien reconnaître que cet horoscope frise le 100 % de vérité. En effet, j'ai constaté qu'un président de Conseil n'a guère le temps de s'ennuyer. Les pages de son agenda sont par moment aussi chargées que celles d'un livret de vignettes Panini. Cette fonction de président a été d'une grande diversité, passionnante, particulièrement enrichissante au niveau personnel, elle apporte de grandes satisfactions. L'expérience de ces quinze mois m'a également démontré qu'un président de Conseil doit être polyvalent. Il possède souvent plusieurs casquettes cachées dans sa serviette, qu'il sort en fonction des événements ou des circonstances. Bien évidemment tout d'abord celle de président du Conseil proprement dit, où j'ai eu le plaisir avec l'aide précieuse de la Municipalité, du Bureau du Conseil et de l'Administration communale, d'assurer la direction des débats lors de 8 séances du Conseil parfois calmes, parfois plus sportives, mais dans un respect mutuel de chacun. Ces quinze mois furent pour le moins chargés avec des préavis en tous genres, demandes d'admission dans la bourgeoisie, remplacement de tuyaux de toutes sortes, autorisations d'emprunter, ventes d'actions, successions, rénovations diverses, comptes et gestion, budget, motions, plans partiels d'affectation agrémentés de règlements, finalisation de dossiers tel que le Prieuré, nous avons même remplacé des fenêtres et découpé des districts, semé du gazon synthétique, discuté de mobilier urbain, étendu le rayon d'action de la police à la commune de Belmont, refusé la rénovation d'un collège, changé de règlement du Conseil, organisé, scruté, dépouillé, résultat diverses votations et deux tours d'élections communales. Fort de l'expérience en matière de développement durable et de l'Agenda 21, nous avons aussi durablement conservé les données de l'arrêté d'imposition 2005 au même taux. Un président sort aussi très souvent sa casquette d'ambassadeur ; en effet j'ai particulièrement apprécié mon rôle de représentation au nom du Conseil communal et des autorités, lors d'innombrables manifestations organisées tout

au long de l'année par les sociétés locales de Pully, sociétés sportives, sociales ou simplement récréatives, qui animent souvent bénévolement la vie de Pully et évitent ainsi que notre Ville ne soit qu'une cité dortoir. Un président sort aussi de temps en temps une casquette de juriste, bien utile pour diriger les séances selon la loi et le protocole, gérer les affaires courantes sous sa responsabilité, gérer les opérations liées aux votations et élections et parfois certains recours. Les règlements en tous genres ont été longtemps mes lectures de chevet préférées. Finalement un président sort souvent sa casquette de chef de tout. Tout ce qui peut se rapprocher de près ou de loin à une activité communale. J'ai pu constater que pour certains, dès le moment où vous portez le titre de Président, vous êtes à l'origine et le responsable de presque tout. En effet, combien de fois ai-je été contacté ou même apostrophé pour me demander pourquoi j'ai posé des ralentisseurs sur le Château-Sec ? Pourquoi je n'ai pas dégagé la neige le matin à 6 heures sur l'avenue des Collèges ? Pourquoi j'avais supprimé les bacs à fleurs dans les rues de Pully ? Pourquoi il y avait des files d'attente à la piscine de Pully ? Pourquoi je n'ai pas encore ouvert le restaurant de la plage le soir ? Et pourquoi j'avais introduit des zones de parking 6 heures dans les quartiers périphériques de Pully ? etc.. Cette diversité de demandes montre bien l'importance d'un mandat de président, avec sa vocation représentant au sens large l'autorité communale, favorisant ainsi la communication entre les citoyens et celle-ci. Pour conclure, je tiens à vous dire que j'ai été particulièrement honoré et heureux d'accéder au perchoir du Conseil communal de Pully, la ville qui m'a vu naître et grandir. Il est temps pour moi de rentrer dans le rang et de regagner ma place au fond de la classe, au fond de la salle près du chauffage central. Je laisse mon siège à Monsieur Marc ZOLLIKER, que je félicite pour sa brillante élection et à qui je souhaite une magnifique et passionnante présidence. J'aimerais adresser toute ma reconnaissance à Monsieur le Syndic, à la Municipalité, à l'Administration communale et à son personnel pour leur confiance, leur excellente collaboration, leur soutien et l'aide en tout genre qu'ils m'ont apportée dans le cadre de mon mandat, favorisant ainsi un environnement de travail idéal et efficace. Un merci tout particulier à Madame Corinne MARTIN, Secrétaire municipale, Monsieur Daniel VON GUNTEN, Secrétaire municipal remplaçant, à Madame Anilia WALTER, à Monsieur Stéphane CHEVALIER, Greffe municipal, à Monsieur PITTET, du bureau informatique de Pully pour l'immense travail accompli cette année et l'aide qu'ils m'ont apportée et également un grand merci à tous ceux que j'aurais pu oublier. Je tiens à remercier le Bureau du Conseil pour son soutien, son travail important, tout cela dans une ambiance décontractée et amicale, parfois jusque tard dans la nuit. Evidemment mes remerciements tout particuliers à Madame Jacqueline VALLOTTON, notre secrétaire préférée à tous, pour son aide, ses compétences et sa disponibilité. A vous Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, ma reconnaissance pour votre courtoisie à mon égard et la bonne ambiance qui a toujours régné lors de nos séances du Conseil, cela a permis je pense de fructueuses et constructives réunions. Je saisis l'occasion ce soir de vous féliciter très chaleureusement pour votre brillante élection et vous souhaite plein succès pour ces prochaines cinq années. J'ai également une pensée pour toutes celles et ceux qui par la dure loi du système électoral n'ont pas été réélus pour la nouvelle législature et en particulier pour Monsieur le Municipal Sébastien FAGUE, qui prend congé de nous en tant que Municipal, nous nous réjouissons de pouvoir compter encore longtemps sur ses compétences au sein du Conseil. Je reste cependant persuadé que ce départ sera pour lui l'occasion de trouver de nouvelles opportunités politiques et professionnelles et lui permettra de consacrer un peu plus de temps à ses projets personnels. Je vous souhaite à toutes et à tous un bel été, de bonnes vacances pour celles et ceux qui en ont et me réjouis de vous retrouver frais et dispos en septembre. Je vous remercie de votre attention.

Le Conseil applaudit.

La parole n'est plus demandée. Le Président lève la séance à 20h30 et rappelle que la prochaine séance aura lieu le mercredi 13 septembre 2006 à 20h00, sous la présidence de Monsieur Marc ZOLLIKER. Il remercie les membres du Conseil de leur attention et il se réjouit de retrouver tous les membres du Conseil tout à l'heure pour le repas offert par la Municipalité.

La secrétaire

Jacqueline VALLOTTON

Vu le Président :

Alain DELALOYE